

Education au numérique

Enquête internationale relative aux actions menées par les autorités de protection des données dans ce domaine



Rapport de synthèse final

Septembre 2014

Etabli par la CNIL avec le concours des autorités de protection des données

Pôle Éducation au Numérique de la CNIL

Pascale RAULIN-SERRIER – Chargée de mission Education au numérique, Rédactrice du rapport

Carina CHATAIN – Responsable Education au numérique

Sophie VUII IFT-TAVERNIER – Directeur des Relations avec les publics et de la Recherche

SOMMAIRE

I. principaux enseignements de l'étude	6
A. L'éducation à la protection de la vie privée auprès des jeunes : une priorité pour l'ensemble des autorités de protection des données	6
B. Formation des personnels éducatifs : des initiatives en voie de fort développement	7
C. L'évaluation des pratiques en matière d'éducation au numérique : peu d'indicateurs homogènes disponibles	7
D. Politiques publiques et partenariats avec les autorités : la protection des données suscite un intérêt réel qui doit encore faire ses preuves dans la durée	8
II. analyse synthétique des 3 questions	9
A. ACTIONS ET SUPPORTS (Question 1)	9
1. Actions de sensibilisation auprès des jeunes	9
2. Actions de sensibilisation auprès du grand public	12
3. Actions originales des autorités	14
4. Coopérations développées par les autorités	16
B. BILANS QUANTITATIFS ET QUALITATIFS DES ACTIONS MENEES EN MATIERE D'EDUCATION AU NUMERIQUE (Question 2)	19
C. POLITIQUES PUBLIQUES CONCERNANT L'EDUCATION AU NUMERIQUE (Question 3)	20
III. conclusion / recommandations	22
IV. LISTE DES ANNEXES	23
1. ANNEXE 1 : LISTE DES AUTORITES QUI ONT CONTRIBUE AU QUESTIONNAIRE (& représentation graphique)	23
2. ANNEXE 2 : QUESTIONNAIRE	23
3. ANNEXE 3 : LISTE DES AUTORITES MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL INTERNATIONAL EDUCATION AU NUMERIQUE (& représentation graphique)	23

Résumé

Suite à la 35^{ème} conférence mondiale des Commissaires à la protection des données et de la vie privée qui s'est tenue à Varsovie en 2013, un groupe de travail, piloté par l'autorité française, a été chargé de mettre en œuvre les objectifs opérationnels définis dans la « *Résolution sur l'éducation au numérique pour tous* », adoptée le 24 septembre 2013.

Les autorités francophones, réunies lors de la 7^{ème} Assemblée Générale de l'AFAPDP – Association Francophone des Autorités de Protection des Données Personnelles - à Marrakech en novembre 2013, ont également adopté une « *Résolution pour promouvoir une éducation au numérique pour tous* » et décidé de participer aux travaux de ce groupe international.

A ce jour, 28 autorités (*cf. répartition géographique et liste détaillée en annexe*) ont rejoint le groupe de travail et 9 autres autorités souhaitent être tenues informées de l'évolution des travaux et des résultats.

Une feuille de route a été soumise au groupe de travail, à l'initiative de l'autorité française, avec un certain nombre de propositions d'actions, parmi lesquelles la réalisation d'une enquête internationale destinée à **dresser un état des lieux des initiatives et ressources disponibles pour sensibiliser les jeunes et le grand public aux usages du numérique et à évaluer les besoins en la matière.**

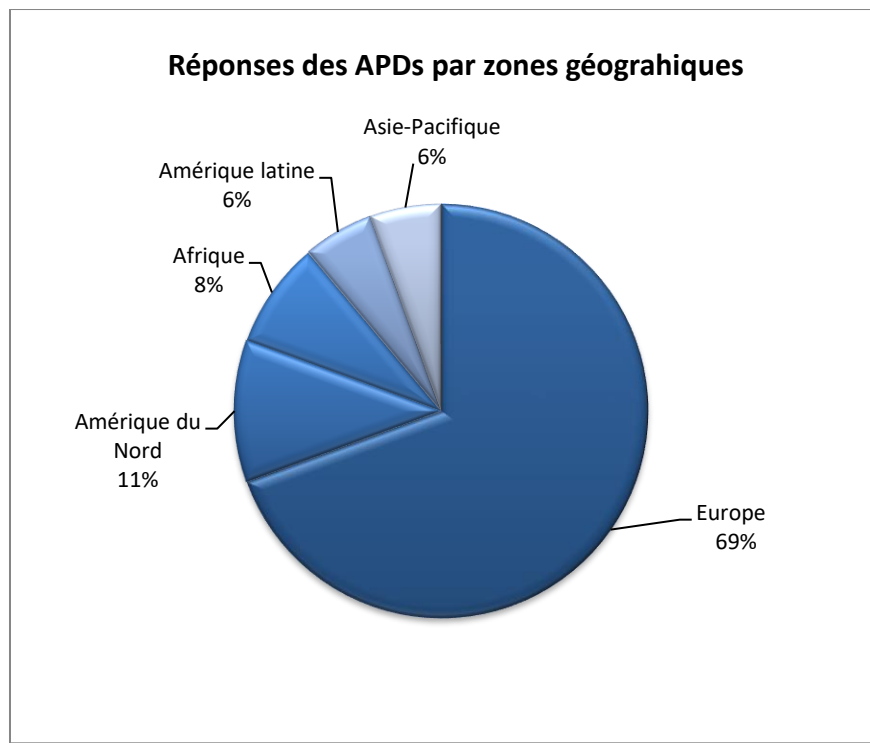
Cette enquête internationale poursuit ainsi un objectif double, d'une part, établir une photographie précise des actions et initiatives nationales engagées par les autorités de protection des données en matière d'éducation au numérique (sensibilisation, formations, types de supports, partenaires clés), d'autre part, bénéficier de ces retours d'expérience afin de définir un programme commun d'action en matière d'éducation au numérique d'ici la prochaine conférence internationale de 2014.

L'autorité française a, en conséquence, adressé, fin février 2014, un questionnaire (*cf. annexe 1*) à l'ensemble des autorités accréditées, les invitant à répondre dans un délai de trois mois.

Ce questionnaire comprenait trois questions qui avaient pour objet, respectivement, de :

1. recueillir les expériences, la documentation et les supports développés par les autorités de protection des données personnelles, dans le cadre de campagnes de sensibilisation et de formation à l'éducation au numérique menées, soit indépendamment, soit en partenariat avec d'autres acteurs clés (publics/privés) ;
2. amorcer une évaluation quantitative et qualitative de ces actions ;
3. recenser les politiques nationales de sensibilisation au numérique.

38 autorités de protection des données ont répondu¹ (sur un total de 98 autorités membres accréditées de la Conférence internationale - dont 33 autorités régionales - 3 autorités observateurs de la Conférence et 4 autorités francophones de l'AFAPDP non accréditées par la Conférence). (cf. ci-après la répartition géographique)



Des réponses sont encore attendues notamment de la part d'autorités ayant une expérience significative en matière d'éducation au numérique.

Le présent rapport constitue donc une première synthèse de ces réponses, extrêmement riches et variées. Afin d'en dégager les lignes directrices, un classement des types de ressources et des actions éducatives a été réalisé selon différents critères en mettant en exergue les expériences similaires à destination des jeunes, du grand public, les actions qui sont apparues les plus originales ainsi que les actions réalisées en coopération avec les autorités (cf. 4 tableaux détaillés et graphiques joints).

Les réponses détaillées sont disponibles et jointes au rapport principal sous forme d'un autre tableau analytique par autorité et classées par zones géographiques², publics visés, actions en partenariat...), conformément aux thématiques du questionnaire.

¹ Dont 36 questionnaires

² AMERIQUE DU NORD - ASIE /PACIFIQUE - AMERIQUE LATINE – AFRIQUE – EUROPE

Le présent rapport et tableaux détaillés correspondants sont soumis à la relecture des contributeurs du questionnaire pour toute correction ou ajout.

Enfin, des recommandations sont émises en conclusion du rapport qui visent à créer des synergies entre les autorités de protection des données pour tirer parti des meilleurs pratiques d'éducation et de formation à la protection de la vie privée en ligne.

I. PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS DE L'ETUDE

A la lumière des réponses apportées par les autorités de protection des données, plusieurs constats ressortent de cette étude internationale.

En premier lieu, les autorités de protection des données ont, fort logiquement, porté prioritairement leurs efforts d'éducation et de sensibilisation auprès des jeunes et ce, en recourant à une panoplie d'outils et de supports dont bien naturellement le vecteur internet. A cet égard, les actions de formation des personnels enseignants ont été privilégiées par bon nombre d'autorités et beaucoup ont noué des partenariats avec des acteurs publics et privés. Enfin, force est de constater qu'aujourd'hui peu d'indicateurs sont disponibles pour évaluer l'efficacité des actions de sensibilisation qui sont menées.

A. L'éducation à la protection de la vie privée auprès des jeunes : une priorité pour l'ensemble des autorités de protection des données

La grande majorité des autorités de protection des données ayant répondu au questionnaire ont engagé des campagnes de sensibilisation, dédiées tout particulièrement à la cible des enfants - mineurs et adolescents- des familles et des écoles. Ainsi plus de 70% des autorités ont créé des sites jeunes. De même les autorités ayant répondu au questionnaire ont développé des actions dans les écoles, une présence sur des salons pour la jeunesse (31%) et initié d'autres formes de sensibilisation telles que des concours, bandes dessinées ou dessins animés et vidéos (36%). Il est à relever que les plus « jeunes » autorités, créées ces dernières années, se sont fortement engagées dans cette voie. Peu d'autorités, en revanche, ont mentionné d'autres cibles : seniors (hors parents et enseignants), entreprises ou professionnels

Parmi une panoplie d'outils pédagogiques, du plus traditionnel au plus innovant, Internet est bien sûr largement utilisé par les autorités pour diffuser leurs messages de sensibilisation notamment auprès des jeunes, qu'il s'agisse de sites web, de pages sur les réseaux sociaux, ou encore de vidéos et serious games en ligne (60%).

Il s'est agi ainsi de recourir aux mêmes supports de communication que ceux utilisés par les jeunes, en s'inspirant de leurs pratiques d'usages des réseaux sociaux. Globalement, si le média internet devient prédominant dans la panoplie de ressources, il reste néanmoins couplé avec l'utilisation de vecteurs de communication plus « traditionnels » tels que des campagnes TV, radio relayant clips et messages scénarisés (36%), ou des supports écrits distribués plus couramment par les autorités (43%). En revanche, il est à noter que très peu d'autorités ont signalé avoir déjà eu recours à des formes nouvelles d'actions pédagogiques, telles que des MOOC (cours en ligne), aucun à ce jour et une seule initiative de « webinar » en connexion directe avec des réseaux d'écoles et de séminaire web en ligne. Enfin, on relèvera une initiative originale et médiatique à laquelle quelques « jeunes » autorités ont eu recours pour drainer un public jeune, naturellement peu enclin à se rendre sur des sites officiels des autorités ou des institutions : l'appel à des personnalités connues du grand public ou des jeunes pour faire écho aux messages des autorités. Ainsi, des

écrivains connus, chanteurs populaires, ont été invités en tant que VIPs « Ambassadeurs de la vie privée », à s'engager dans des campagnes de sensibilisation. Des initiatives à suivre de près au titre de retour d'expérience, de leur impact et leur capacité à donner de nos autorités, une image moins institutionnelle ?

B. Formation des personnels éducatifs : des initiatives en voie de fort développement

Plus de la moitié des autorités (20) ont élaboré des cours « clé en main », des séminaires de formation, des ouvrages à destination de la communauté des personnels éducatifs (enseignants, directeurs d'écoles) leur proposant ainsi des contenus pédagogiques de sensibilisation à la vie privée à insérer dans les programmes scolaires. Ce sont, notamment, des ressources adaptables en fonction de l'âge des élèves, conçues sous formes de livrets ou kits de fiches pédagogiques thématiques qui doivent aider les enseignants à aborder les sujets avec les jeunes. Elles proposent, par exemple, des exercices en binôme dans les classes pour déterminer à partir d'un profil de personnes, quelles informations personnelles (âge, hobby, adresses, téléphone personnel, maladies, mot de passe, etc.) peuvent être partagées avec quelles personnes (amis, professeurs, médecin, voisins, clients, dans un café,...), ainsi les enseignants sont alors invités à partager et commenter avec l'ensemble des élèves les grilles de réponses et à favoriser des jeux de rôle pour vérifier si les informations sont bien appropriées aux bons interlocuteurs. A ce jour, il apparaît que ces divers modules sont utilisés lors d'enseignements ponctuels. Dans la perspective de généraliser de telles initiatives, il serait intéressant de produire des modules spécifiques et coordonnés à proposer aux formateurs dans le cadre d'une formation continue sur le droit à la protection des données et à la vie privée.

C. L'évaluation des pratiques en matière d'éducation au numérique : peu d'indicateurs homogènes disponibles

Au vu des réponses, assez peu d'autorités semblent avoir évalué l'efficacité de leurs actions. Mais comment évaluer ? Quels indicateurs utiliser ? Les autorités ayant répondu sur ce point font essentiellement état, pour deux tiers d'entre elles, d'indicateurs chiffrés : résultats de mesures d'audiences TV, du nombre de visites des sites dédiés, du taux de visionnage des vidéos et tutoriels, ou encore du nombre d'interventions en milieux scolaires, d'élèves ou professeurs impactés et de documents distribués. Seules 4 autorités ont fait état d'évaluations plus qualitatives, par exemple, s'agissant de retours de satisfaction suite à des séminaires de formation pour adultes, au lancement d'outils didactiques publiés à destination des jeunes ou en lien avec la qualité des sites en ligne aux fins d'amélioration.

En revanche, on ne relève pas d'évaluations fondées sur des tests d'évaluation auprès de jeunes eux-mêmes ou encore des retours d'expériences des enseignants. Ce premier constat mériterait d'être approfondi et devrait semble-t-il, conduire les autorités à tenter de définir ensemble une méthode d'évaluation et d'indicateurs communs pertinents et à confronter leurs retours sur ces aspects. Il s'agit par exemple non seulement d'analyser ces indicateurs quantitatifs au regard d'autres indices de

fréquentation de sites mais aussi de recourir à des enquêtes d'évaluation auprès des cibles visées et de retenir l'analyse d'experts en sciences de l'éducation ou en formation.

D. Politiques publiques et partenariats avec les autorités : la protection des données suscite un intérêt réel qui doit encore faire ses preuves dans la durée

Sans surprise, l'ensemble des autorités ayant répondu indiquent que leurs gouvernements ont tous, globalement, engagé des plans stratégiques de développement du numérique ou l'ont inscrit à leur agenda politique. L'éducation au numérique constitue bien sûr une priorité d'action pour de nombreux Etats. Cela se concrétise pour certains, par un volet acquisition de compétences numériques, de même que par des programmes ciblés sur la protection des enfants en ligne / ou lutte contre le cyber harcèlement. Pourtant, il est beaucoup plus rare de trouver mention dans les programmes d'e-éducation, ou de formation continue, d'un volet protection des données. L'approche d'une citoyenneté numérique sensibilisée à la vie privée ne trouve d'ouvertures, à ce jour, que dans de rares consultations publiques. Ainsi, les autorités concernées, pour être entendues, inscrivent leurs recommandations d'apporter au grand public une solide culture du numérique, aux fins de servir la confiance du marché, la productivité et la croissance numérique.

A contrario, il est intéressant de noter qu'une majorité d'autorités (20) indiquent avoir noué des partenariats avec les pouvoirs publics, et notamment, avec leurs ministères de l'éducation nationale respectifs pour diffuser tant au plan national que régional, des contenus de formation sur la protection des données personnelles destinés à des élèves en fonction de l'âge et de la nature des matières enseignées. Pour autant, les accords avec le secteur privé ou mi- publics, mi- privés, ne sont pas en reste dans la mesure où l'on identifie près d'une vingtaine d'autorités qui coopèrent sur des actions communes en faveur de la protection sur Internet, de la promotion de supports éducatifs dans des concours nationaux par exemple ou sont encore associées à des structures nationales et privés de formation au numérique ou aux Médias.

II. ANALYSE SYNTHETIQUE DES 3 QUESTIONS

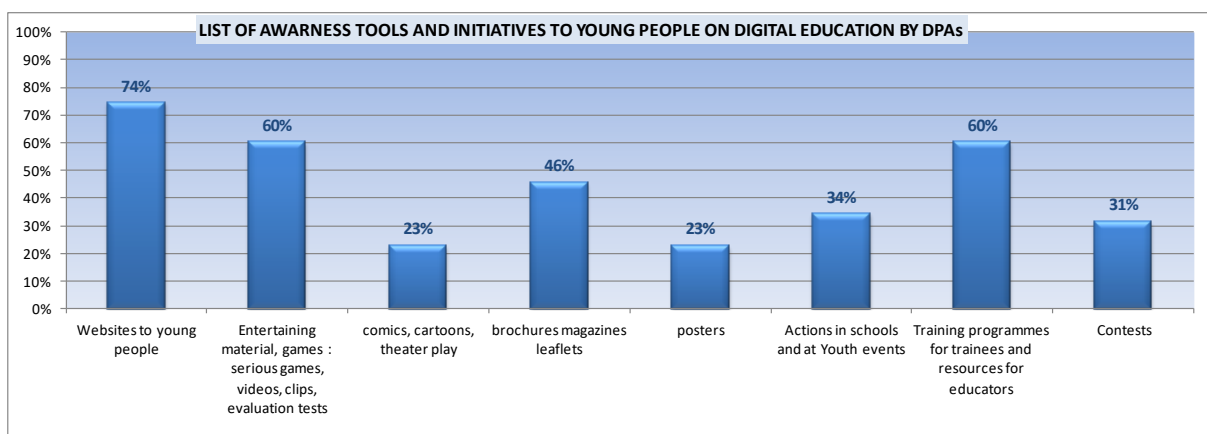
A. ACTIONS ET SUPPORTS (Question 1)

Cette question portait sur l'ensemble des actions et supports développés par l'autorité, seule ou en partenariat avec d'autres intervenants, à savoir : campagnes de sensibilisation, conférences, enquêtes, publications, site web, guides, bonnes pratiques, tutoriels, kits pédagogiques, clip, jeux ; les types de publics ciblés (enfants, jeunes, étudiants, écoles, enseignants, parents,...); les langues des ressources disponibles et les liens web utiles.

1. Actions de sensibilisation auprès des jeunes

Les autorités nationales ont mentionné une grande variété d'actions et outils didactiques destinés aux jeunes pour les sensibiliser à l'importance de protéger leur vie privée en ligne lorsqu'ils utilisent les médias sociaux et d'autres technologies numériques. Cet effort tout particulièrement auprès de la population des jeunes internautes, atteste de la mobilisation des autorités, depuis plusieurs années, en direction de cette cible.

Cet éventail de ressources comporte la création de sites jeunes / plateformes web dédiés aux usages de l'internet, jeux éducatifs, vidéos, clips, dessins animés, tests d'auto-évaluation, actions & animations dans les écoles, concours jeunes et ressources éducatives pour les élèves et la communauté enseignante – brochures, dépliants, posters, magazines jeunes, BD.



La création de sites Jeunes / plateformes éducatives aux usages de l'Internet constitue un outil incontournable des autorités, en soutien à d'importantes campagnes de sensibilisation et au lancement de supports interactifs : en effet 74% des autorités, (soit 26) ayant répondu au questionnaire disposent d'un tel site. Ces sites web proposent une panoplie de ressources en ligne et d'outils didactiques interactifs ou de fiches conseils consultables et téléchargeables. Pour faciliter l'accès à cette offre de services et de contenus, elles sont fréquemment classées par publics cibles, dans des volets dédiés aux jeunes, tout particulièrement, mais également aux parents et aux enseignants, ainsi que plusieurs autorités en ont fait mention (*autorités*

belge, canadienne, américaine, Hong Kong, britannique, espagnole, française, estonienne, macédonienne, ...).

La réalisation de supports ludiques sous forme de serious game, vidéos, clips, tests d'auto-évaluation thématiques (quizz en ligne) constitue un vecteur très utilisé puisqu'il représente 60 % des réponses (*autorités de la province de Catalogne, de l'Ontario (Canada), d'Albanie, Croatie, Gibraltar, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, France, Mexique, Macao, Suisse, Etats-Unis, ...*); Il s'agit de mettre en scène de façon ludique, des situations (publication de vidéos fictives de soirées, labyrinthe pour savoir sur quels sites une photo postée en ligne est susceptible de se retrouver, des tests montrant les multiples façons de modifier une photo originale suite aux téléchargements successifs, un scénario illustrant les quantités de données que nous laissons chaque jour sur internet dans les actes de la vie courante (dans un cybercafé, en publiant des photos d'une fête sur son site de réseau social préféré, en commandant des vêtements ou des livres en ligne, en jouant à un jeu vidéo en ligne avec des inconnus, etc...)). Sont également exposées des bonnes pratiques pour se construire une identité en ligne ou se protéger des risques induits par les nouvelles technologies et les médias sociaux (messages scénarisés de jeunes qui s'adressent à d'autres jeunes pour leur rappeler de « réfléchir avant de cliquer » et contrôler leurs informations en ligne). L'ensemble de ces ressources en ligne ou en support papier sont à disposition pour être utilisées dans des séquences éducatives au sein d'activités et de programmes de sensibilisation avec les élèves et peuvent aussi, bien sûr, être consultées par les jeunes eux-mêmes. Les résultats de quizz sont généralement accompagnés de recommandations finales à l'issue des tests. La fréquentation de ces outils en ligne peut être comptabilisée (nombre de pages vues, de téléchargements par mois, par an, durée de visualisation, ...).

La production de supports écrits sur format papier (éventuellement déclinables en format électronique) à destination des jeunes et des élèves tels que des brochures, magazines ou dépliants pour les jeunes, posters, ou encore BD, dessins animés et pièces de théâtre, mettant en exergue conseils et recommandations, par une approche pédagogique et ludique, représente, pour chaque item, 46% (16 autorités), 23% (8) et 23% (8) des réponses. Ces supports papier mettent généralement l'accent sur les situations et comportements préjudiciables sur Internet et, en particulier, sur les réseaux sociaux en apportant des réponses clés dans le langage des très jeunes ou des ados. Ils sont distribués aux élèves, professeurs ou parents, par les autorités, dans le cadre d'interventions dans les écoles ou de journées thématiques dédiées à la protection des données. Les créations de BD, dessins animés et pièces de théâtre sont développées en particulier par 6 autorités (*Canada, Croatie, Belgique, Estonie, Espagne, Suisse*). A noter que la BD canadienne a connu un fort succès de diffusion et a été traduite par d'autres autorités, notamment, par son homologue hongrois (téléchargeable sur son site). De même que plusieurs autorités (*France, province du Québec*), ont signalé une demande toujours soutenue pour le poster jeunes proposant 10 recommandations clés, particulièrement diffusé dans les classes.

Les actions menées par les autorités dans des écoles et bibliothèques ainsi que dans le cadre de rencontres événementielles destinées aux jeunes (exemple de salons d'orientation), constituent aujourd'hui un mode d'intervention et de

sensibilisation utilisé par 34% des autorités (12) et semble remporter un fort succès. Pour preuve, la multiplication, au dire de ces autorités, des sollicitations émanant d'autres classes dans les mêmes enceintes scolaires et de nouvelles écoles volontaires pour accueillir des formations à la protection des données dès l'année suivante. A cet égard, certaines autorités ont néanmoins pointé une limite en termes de moyens humains et financiers pour faire face aux demandes accrues d'interventions dans les milieux scolaires, difficiles à couvrir sur l'ensemble du territoire national ou régional. On relèvera que d'autres autorités ont choisi d'étendre leur champ d'action en assurant une présence sur des salons destinés aux jeunes ou par des rencontres dans des lieux pédagogiques comme les bibliothèques (*autorités du Canada, de la province de Catalogne, de Croatie*).

La réalisation de modules, cours, programmes éducatifs (en ligne), manuels sur la vie privée destinés aux enseignants semble assez largement développée par les autorités (60%, soit 21 d'entre elles). Cette tendance, qui semble se généraliser auprès de la communauté enseignante, vise à mettre à sa disposition, soit des présentations adaptables dans les programmes éducatifs (développées en particulier, par les autorités *d'Albanie, Belgique, Bulgarie, province de Catalogne, Espagne, Finlande, Hongrie, Irlande, Macédoine, Mexique, Pologne, région de Rhénanie-Palatinat, Suisse*), soit des supports de cours clés en main par niveaux de classes (ressources créées par les autorités du *Canada, province de l'Ontario, Colombie, Gibraltar, Grande-Bretagne, Hong Kong, Irlande, Macédoine, Ile Maurice, Mexique, Moldavie, région de Rhénanie-Palatinat, Etats-Unis*). Aucun MOOC (formation en ligne) n'est mentionné, seul un webinar connectant les écoles, l'autorité de protection des données et l'administration est utilisé par la seule autorité grecque, de même que des séminaires en ligne sont pratiqués par l'autorité de Hong Kong.

Il apparaît donc que plus de la moitié des autorités ont privilégié ce type d'initiatives qui présente l'avantage d'assurer dans les cursus, une sensibilisation à la protection de la vie privée et aux clés de compréhension des risques du numérique pour tous les élèves. L'enquête révèle que ces actions sont le fruit, soit de coopérations avec les autorités académiques nationales ou régionales, soit de l'initiative seule des autorités qui ont produit des ressources en correspondance avec des niveaux de formation ciblés (primaire, secondaire).

Cet inventaire fait également apparaître la mise en place d'ateliers ou séminaires de **formation de formateurs**, dont les cibles et contenus restent à préciser (*autorités d'Albanie, province de Catalogne, Croatie, Grande Bretagne, Lettonie, Macédoine, Mexique Pologne, région de Rhénanie-Palatinat*).

La création de ressources d'enseignement avec l'aide de professionnels de l'éducation et de la communication aux côtés des autorités: il ressort de certaines contributions sur ce sujet que si l'intégration de cours ou de modules dans les programmes éducatifs constitue un nouveau mode de sensibilisation en nette progression, comme pointé ci-dessus, celui-ci requiert un réel savoir-faire pédagogique dans la vulgarisation des ressources vers ce jeune public. A cet effet, 4 autorités, notamment (*Belgique, Grande-Bretagne, Hongrie, région de Rhénanie-Palatinat*) ont indiqué avoir fait appel à des professionnels du monde éducatif et consultants en communication, des pédagogues, sociologues ou encore des

médiateurs éducatifs pour bâtir des contenus adaptés et adaptables à divers âge et réutilisables comme supports par les enseignants.

L'organisation de concours sur l'éducation au numérique et à la vie privée auprès des jeunes des écoles primaires, secondaires et supérieures constitue un mode de sensibilisation relativement développé puisqu'il est mentionné par 31% des répondants (soit 11 autorités).

Les concours visent à attirer l'attention des jeunes et à les inciter à exposer les mesures à prendre pour protéger leur vie privée en cas d'utilisation des nouvelles technologies, des réseaux sociaux (*autorités d'Italie, de la province de Catalogne, du Canada*), des applications mobiles (*autorités de Pologne, de Hong Kong*), ou à se projeter dans l'univers de la vie privée au 21^{ème} siècle (*autorité d'Irlande*). Ces mises en situation peuvent consister en la réalisation de reportages et films vidéos (autorités de *Hong Kong, d'Irlande*), de supports technologiques, de photos, y compris de supports artistiques et littéraires illustrant la protection de la vie privée dans l'univers numérique (*autorités d'Albanie, de Bulgarie*), la rédaction de poèmes, d'histoires en lien avec Internet et la vie privée pour lesquels un début de rédaction est proposé par des auteurs connus (*autorité de Croatie*).

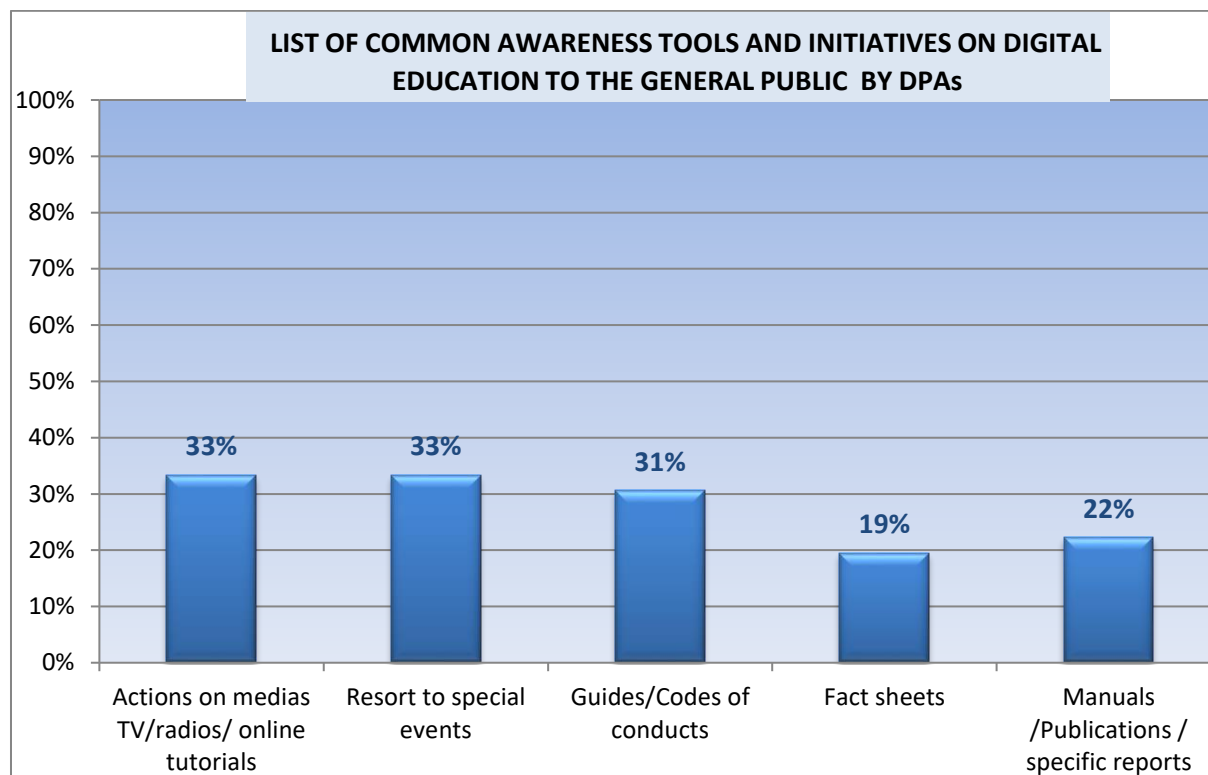
Ces initiatives sont l'occasion à la fois de sensibiliser les jeunes qui participent au concours, d'informer et de coopérer avec les écoles et leurs équipes pédagogiques et pour les autorités, de promouvoir largement les actions et supports primés, et bien sûr de se rendre plus visibles.

Il est intéressant de noter que des partenaires extérieurs, sponsors et / ou prestataires, sont parfois associés à la mise en place de ces concours, pour prendre en charge, à divers titres (financier, logistique) leur organisation aux côtés de certaines autorités (exemples : Google pour l'autorité irlandaise, Facebook pour l'autorité de Croatie, cabinet de consultants pour l'autorité italienne). Néanmoins, d'autres autorités ont fait le choix d'organiser seules ce type d'événementiels (*Albanie, Espagne et province de Catalogne*).

Le lancement de ces concours ou la remise des prix s'inscrit fréquemment dans les actions médiatiques conduites notamment lors de la journée européenne de la Protection des Données du 28 janvier.

2. Actions de sensibilisation auprès du grand public

Les actions médiatiques menées par les autorités auprès du grand public consistent principalement en la diffusion de spots TV, de chroniques radiophoniques, l'organisation d'événementiels – conférences, journées portes ouvertes, débats. De même qu'elles s'appuient sur la publication de supports écrits, ouvrages de référence utilisables par le grand public, guides, codes de conduite, fiches thématiques, rapports d'études thématiques sur les clés de l'internet pour les enfants auprès des autorités de protection des données et d'une analyse comparative des expériences en matière d'éducation à la protection des données en Europe.



La diffusion de spots sur les chaînes de TV/Radio constitue un des moyens « traditionnels » de sensibilisation moyennant un coût de diffusion pour un impact d'audience mesurable. Si 33% des autorités (12) ont indiqué avoir privilégié ce type de média pour diffuser des clips vidéo ou radio, dans le cadre de campagnes sur des chaînes de TV nationales ou radiophoniques, on peut souligner que les possibilités offertes par le web viennent désormais amplifier les opportunités de rediffusion. Ces supports vidéo proposent généralement des messages, des mises en situation allant de 30 secondes à plusieurs minutes, diffusés pendant plusieurs jours à des heures de grande écoute, destinés à un large public. Il convient, à ce propos, de relever l'initiative intéressante de *l'autorité roumaine* qui a organisé la diffusion de ces vidéos dans les transports publics et scolaires permettant ainsi de toucher les adultes en plus du public jeune.

Les tutoriels vidéo en ligne sont pour leur part postés sur les sites institutionnels des autorités - et se retrouvent en accès également dans ces espaces web jeunes et enseignants-. Ils diffusent des conseils pratiques notamment, sur les thèmes technologiques suivants : « *configurer ses options sur les réseaux sociaux* », « *les navigateurs* », « *les cookies* », « *l'utilisation de smartphones* » ou « *applications mobiles* », « *la gestion du mot de passe* », « *le wifi* », « *la géolocalisation* » (autorités d'Espagne, France, Hong Kong).

La mise à disposition de ressources documentaires auprès du grand public sous forme de guides, fiches pratiques ou pédagogiques, codes de bonne conduite, manuels et ouvrages de référence, sous format papier et électronique téléchargeable est également pratiquée mais à moindre échelle ; un quart des répondants (soit 10

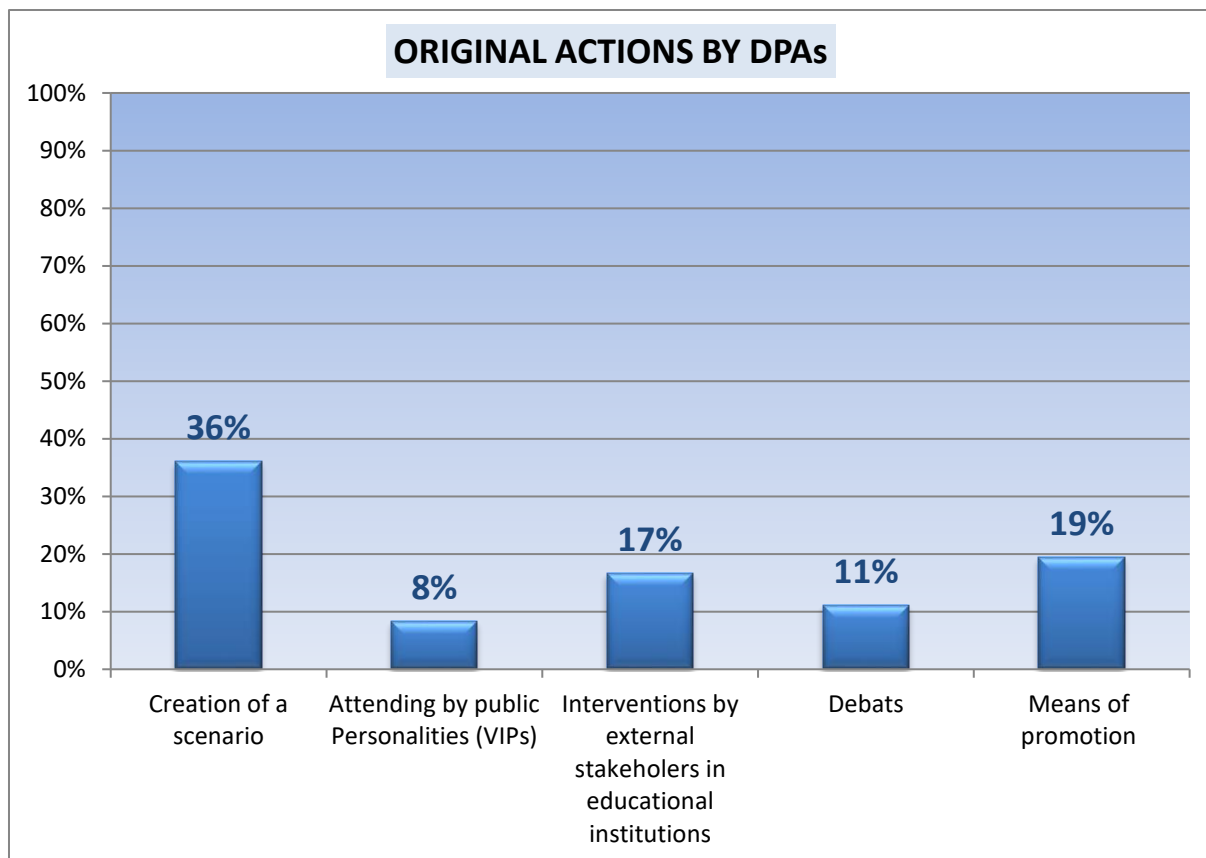
autorités) indiquent diffuser guides et codes de conduites, 19% (7 autorités) des fiches pratiques, qui sont de plus en plus fréquemment téléchargeables sur les sites des autorités. Les ouvrages ou rapports spécifiques en lien avec l'utilisation et les usages des médias numériques au regard de la vie privée, représentent 22% des ressources mentionnées par 8 autorités.

Il est à souligner le succès de l'ouvrage de référence rédigé par l'Autorité irlandaise « *Sign up, Log In, Opt Out-Protecting your Privacy & controlling your Data* », en coopération avec le ministère de l'Education, à destination de la communauté éducative, comme du grand public. Plusieurs autorités en ont fait mention et l'ont traduit. Ce manuel vise à sensibiliser les jeunes sur leur droit à la vie privée, l'importance de prendre le contrôle de leurs données personnelles, leurs droits. Il présente le rôle de la technologie dans la vie quotidienne et ses implications pratiques en termes de vie privée. Il propose également un volet adaptable en termes de formation à plusieurs niveaux d'enseignement (primaire et secondaire) dans le cadre de kits pédagogiques.

Deux études mentionnées et publiées en 2013, par deux jeunes autorités en Europe, présentent un intérêt pour leurs analyses ; l'une sur le degré de sensibilisation et les pratiques des jeunes au regard des risques de l'Internet, menée par l'autorité de Hongrie dans son pays avec un focus relevant les bonnes pratiques de plusieurs autorités de protection des données ; et l'autre, pour son analyse sur l'intégration de matières ou enseignements à la protection des données ainsi qu'aux droits fondamentaux dans les pays d'Europe et hors d'Europe, par l'autorité de Macédoine.

3. Actions originales des autorités

Certaines autorités ont initié des actions originales telles que la réalisation de dessins animés, de Bandes Dessinées ou de pièces de théâtre, de concours nationaux ou encore de participation à des foires expositions, citées en détail plus haut dans le rapport.



Les moyens de promotion de ces supports peuvent revêtir également un caractère original pour impacter les diverses cibles jeunes, leur environnement familial, éducatif et les médias, globalement. Le recours à des vecteurs originaux de communication (cf. infra) a été identifié à hauteur de 19% au regard des initiatives pratiquées de façon plus courante par les autorités. Il apparaît que ce sont, pour partie, des « jeunes » autorités de protection des données en Europe (*Croatie, Hongrie*), qui ont initié des moyens médiatiques novateurs (personnalités célèbres connues du public jeunes, « Ambassadeurs de la vie privée ») pour atteindre cette cible des jeunes.

2 autorités ont eu recours à des Ambassadeurs de la vie privée, chanteurs ou groupes de musique populaires, écrivains connus; l'autorité de Croatie a ainsi choisi de désigner pour une année, des Ambassadeurs de la vie privée qui sont des personnalités connues du grand public, retenues sur critères de moralité et de valeurs et qui s'engagent pendant une année à promouvoir la protection de la vie privée. En ce qui concerne le concours visant à produire la meilleure histoire ou scénario (« *Facebook, mon histoire* »), la même autorité a sollicité des écrivains connus pour commencer la rédaction d'histoires sur la vie privée, les jeunes ayant pour mission d'en écrire une suite. En Hongrie, un clip TV a été réalisé par un chanteur populaire connu des jeunes qui met en garde contre les dangers d'une utilisation d'Internet illimitée.

Il est intéressant de noter **la présence de chefs de gouvernement ou ministres de l'éducation** à l'occasion du lancement de concours de certaines autorités dans le domaine de l'éducation au numérique ; ce fut notamment le cas à Hong Kong lors de

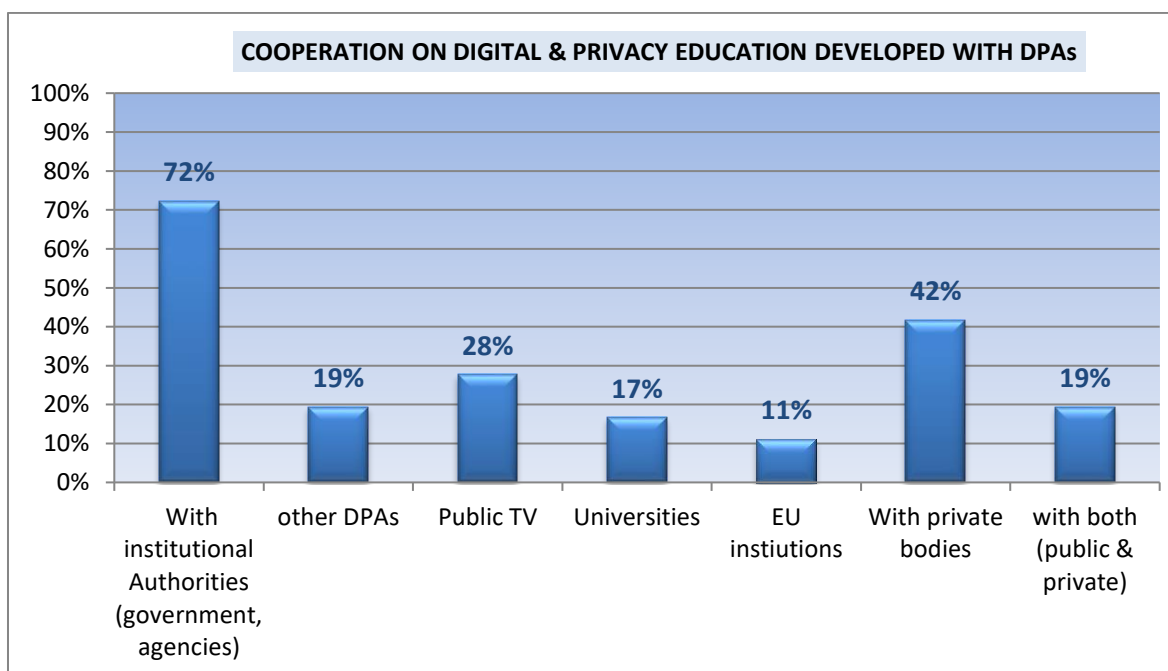
la cérémonie d'inauguration du Programme de protection des données personnelles des ambassadeurs-étudiants et en Irlande lors du lancement du concours en ligne sur la vie privée ciblée vers les jeunes.

A noter enfin, que quelques autorités ont réalisé via SMS ou mailing des campagnes de communication ciblées : on relèvera l'envoi de mailings ciblés auprès des bibliothèques (*les autorités belge, canadienne*), l'envoi de messages SMS à une liste de 100 000 destinataires (population préalablement ciblée), les invitant à protéger leurs données personnelles et à ne pas les partager avec des tiers (*l'autorité de Moldavie*). L'autorité grecque a indiqué avoir réalisé avec des écoles volontaires un webinar sur le thème de la protection des données ; il s'agit d'une mise en réseau extranet connectant des écoles (volontaires), l'administration et l'autorité de protection pour des interventions thématiques.

3 autorités, ont organisé **des débats** en présence d'éducateurs, d'ONG pour les faire dialoguer avec les jeunes, ou auprès de parlementaires nationaux, dans le cadre de la projection de films emblématiques tels que « The social network » ou « Minority Report » (*Belgique, Italie, France*).

4. Coopérations développées par les autorités

La plupart des autorités ayant répondu à l'enquête ont indiqué avoir mené nombre de leurs actions, en coopération avec les pouvoirs publics (notamment 26 autorités). Des coopérations ont aussi été nouées entre autorités de protection des données (pour 6 d'entre elles), ou encore avec des acteurs privés et ce dans une proportion non négligeable (14 autorités)



- Coopérations avec des acteurs publics

Il est intéressant de relever au titre des partenaires institutionnels aux côtés de nos autorités, la présence des ministères de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse, du Numérique et le Défenseur des Droits des enfants. On trouve également des initiatives sectorielles impliquant les ministères de la Justice, de l'Intérieur, ainsi que des agences de Sécurité informatique et ONG.

Les coopérations avec les gouvernements nationaux couvrent, notamment, la mise en place de programmes éducatifs liés à la protection de la vie privée sur Internet, la lutte contre le cyber harcèlement, des formations spécifiques pour les enseignants, y compris la production de modules et ressources pour la communauté éducative sur le droit à la protection des données.

Par ailleurs, 6 autorités ont engagé des coopérations avec des universités. Citons à cet effet, le concours réédité depuis 4 ans par l'autorité de Hong Kong sur le thème de la vie privée qui s'adresse aux étudiants; il mobilise l'ensemble de la communauté universitaire en réalisant des reportages rédactionnels, des films diffusés sur la chaîne des campus, des jeux interactifs et la prestation d'un « grand oral » sur les questions de vie privée pour contribuer à désigner le lauréat.

En outre, il doit être noté que plusieurs autorités (au-moins 4 d'entre elles nous l'ont indiqué) ont su utiliser, avec succès, le soutien de programmes financés par l'Union européenne pour élaborer des outils, des micro-sites web, des études, des programmes d'actions visant à sensibiliser les jeunes publics au numérique.

A cet égard, il convient de souligner que plusieurs autorités ont fait mention de coopérations développées avec le programme « Safer Internet » de l'Union européenne qui vise à protéger les enfants lors de l'utilisation d'Internet et d'autres technologies de communication (projet européen pluriannuel lancé en 1999, qui compte actuellement plus de 30 pays membres). Les Centres « Safer Internet » constituent des antennes déclinées dans chacun des pays dont les missions incluent également le recueil et signalement de contenus en lignes illégaux et d'apporter des réponses aux questions des familles à travers des centres d'écoute téléphoniques. Ce programme continue de collaborer efficacement à la réalisation d'outils, de supports et autres actions de sensibilisation en direction des enfants, parents, de la communauté éducative en partenariat avec nos autorités de protection des données ainsi que d'autres acteurs publics, privés et associatifs. Aujourd'hui, le **Safer Internet Day** (11 Février) est un rendez-vous régulier célébré dans le monde entier. Il comprend des programmes spécifiques, des conférences et même un concours scolaire du meilleur site pour enfant, soit des actions éducatives qui viennent enrichir nos initiatives pour rendre *l'Internet plus sûr*.

- Coopération avec les medias audiovisuels

L'étude fait aussi ressortir qu'un quart des autorités (10) ont passé des accords avec des chaînes publiques de TV principalement, mais aussi privées et de radio pour des campagnes de sensibilisation auprès du grand public.

- Coopérations avec le secteur privé

Au titre des partenariats avec des structures privées, on peut relever 2 types de coopérations.

D'une part, 42% des répondants (soit 15 autorités) ont développé des partenariats avec des acteurs du numérique, parmi lesquels Microsoft, Facebook, Google, Mozilla. Ces coopérations se sont traduites, notamment, pour l'Irlande, par l'organisation de concours sur la vie privée, avec Google contribuant aux prix des lauréats des meilleurs clips vidéo à hauteur de 10 000 €, pour l'autorité de la province de l'Ontario (Canada), avec Mozilla et Facebook concourant à la production de ressources et messages de prévention sur les risques de dérapage sur le Net à destination d'élèves et étudiants. Microsoft a par ailleurs été associé à des actions de formation à l'Ile Maurice et à des campagnes de sensibilisation en Croatie.

D'autre part, les partenariats associant autorités de protection des données (6) avec des acteurs privés et publics. Il s'agit, en particulier, de Centres nationaux et privés de formation au numérique ou aux Médias : « le Centre d'Éducation à la vie privée » (*province de l'Ontario*), « le Centre d'Éducation aux Médias et à l'Audiovisuel » (*Finlande*) ou l'Association « Partenaires pour l'Éducation » (*Croatie*); on trouve également des structures invitées à intervenir dans la création en commun de sites Internet (*Estonie*), dans des projets de formation au numérique « MedienBilding » (*région de Rhénanie-Palatinat*), des consultants en matière d'éducation (*Grande-Bretagne*) ou à l'occasion de débats avec des partenaires d'espace cinématographiques « Cinépointcom » et des ONG « Child focus » (*Belgique*).

- Coopérations entre autorités de protection des données

Il est intéressant de relever les synergies réalisées entre les autorités de protection des données et leur propension à nouer des partenariats entre elles, sur des opérations communes ; 19% des répondants (soit 7 autorités) ont indiqué avoir mutualisé leurs ressources pour organiser, soit des journées d'études, des opérations d'évaluations, des conférences, des campagnes promotionnelles ou d'autres travaux en commun. Cette statistique tient compte également, des réutilisations indiquées par certaines autorités de campagnes de sensibilisation avec outils pédagogiques développés par leurs homologues ou des ouvrages de référence repris et traduits (*cas de la campagne norvégienne « You Decide » et de l'ouvrage irlandais « Sign up, Log In, Opt Out-Protecting your Privacy & controlling your Data »*, reproduits et traduits par plusieurs autorités).

- Autres coopérations

Enfin, on peut souligner l'initiative de l'autorité française qui a constitué un collectif de près de 60 acteurs du monde éducatif et de la recherche, de la protection de l'enfance, des associations de parents d'élèves, de consommateurs, de fédérations professionnelles représentants des éditeurs de logiciels, des grandes entreprises et des PME, ainsi que les chaînes TV du service public. Ce partenariat repose sur une forte expérience de chacun en matière d'éducation au numérique afin de toucher des

publics très variés grâce, notamment, aux réseaux de chaque structure présente sur l'ensemble du territoire. L'objet de ce partenariat consiste à développer des actions en commun telles que des kits pédagogiques à l'attention des plus jeunes, une plateforme de contenu de référence sur le numérique, un concours national ou encore des séries télévisées éducatives pour promouvoir une culture générale du numérique et apporter les principales clés de compréhension de cet univers à tous.

B. BILANS QUANTITATIFS ET QUALITATIFS DES ACTIONS MENEES EN MATIERE D'EDUCATION AU NUMERIQUE (Question 2)

Cette question avait pour objet de savoir si les autorités de protection des données ont évalué leurs pratiques en matière d'éducation au numérique.

Environ trois quart des autorités ont apporté des éléments de réponses, dont la nature est assez disparate en termes quantitatifs et qualitatifs.

Un tiers des réponses consiste essentiellement en des indicateurs quantitatifs. Les autorités ont indiqué des mesures d'audiences TV (et nombre de passages sur des chaînes), nombre de visites des sites dédiés, statistiques mensuelles ou annuelles de visionnage de vidéos ou téléchargements (BD, tutoriels), taux de participations à des concours (d'une édition à l'autre, *autorités Croate, de Hong Kong*). Ces résultats sont des premiers indicateurs intéressants pour mesurer la progression des consultations des visiteurs d'une année à l'autre, quantifier l'impact d'une opération ponctuelle ou le succès d'un support particulier (diffusion, téléchargement).

Au titre de bilans chiffrés communiqués par également un tiers des autorités, des indicateurs ont été proposés sur le nombre d'interventions en milieux scolaires/ parascolaires, le nombre d'élèves, de professeurs présents lors de journées ou d'ateliers et de documents distribués jusqu'à présent.

Il sera intéressant d'exploiter plus en détail certains résultats chiffrés communiqués par les autorités dont on peut remarquer un nombre statistique important de publics impactés ; citons par exemple, près de 3 millions de bannières visionnées sur des sites internet dans le cadre d'une campagne menée par l'autorité bulgare, un total de 100 000 vues pour la vidéo de l'autorité française « Share the party » (sur YouTube), de même que 100 000 téléchargements pour la BD de l'autorité canadienne diffusée en plus à 69 000 éducateurs, parents, bibliothèques publiques, des sites dédiés aux jeunes recevant plus de 100 000 visites par mois pour l'autorité française et du même ordre pour la plateforme de la FTC centrée sur les usages en ligne ; en termes de publics formés ou sensibilisés, soit dans le cadre d'opérations telles que « la fête des supers » qui a rassemblé 400 000 enfants à une exposition mentionnée par l'autorité de la province de Catalogne, ou dans le cadre d'ateliers dédiés à la protection des données et de la vie privée : on relèvera environ 1 300 ateliers dans la seule région de Rhénanie-Palatinat formant en 4 ans, environ 36 840 enfants et adolescents, dans près de 600 écoles (du primaire, secondaire, lycées aux écoles professionnelles), ce dispositif s'appuyant sur un nombre croissant d'éducateurs extérieurs formés, soit 29 à ce jour ; 411 formations assurées par l'autorité de Pologne jusqu'en 2013 dans le

cadre d'un programme sur la protection des données destiné aux écoles ; il est également fait mention de plus de 4 000 téléchargements des tutoriels de formation au droit à la protection des données personnelles destinés au primaire et au secondaire mesuré en 2013, depuis leur lancement par l'autorité de Grande Bretagne.

En termes qualitatifs, il apparaît en revanche que le recours à des enquêtes de satisfaction mesurant la qualité des outils développés en ligne, l'impact d'opérations de formation ou de campagnes engagées par les autorités, reste un moyen d'évaluation encore peu utilisé (4 à 6 autorités). Elles ne sont mentionnées que très ponctuellement : ainsi *la FTC et l'autorité du Canada* ont lancé des évaluations respectivement, au sujet de leur site et de leur BD ; *l'autorité de l'Ile Maurice* a fait réaliser des sondages auprès du public au sujet de mini films diffusés sur des chaînes de TV. Il est également fait état de questionnaires de satisfaction lancés suite à des formations (*autorité de Bulgarie*) ou de retours sur le succès d'opérations de formation (*autorités de la province du Québec, de la région de Rhénanie-Palatinat*). A noter la démarche d'évaluation particulière à l'autorité de Grande-Bretagne, qui a publié un ensemble de témoignages d'élèves et étudiants enregistrés sur un site dédié (désigné Vimeo) exprimant leurs impressions à l'issue du visionnage des ressources éducatives sur le droit à la protection de la vie privée.

Enfin, on relèvera des enquêtes menées par 5 autorités (*Ile Maurice, Grande Bretagne, Irlande, Macédoine, Pologne*) afin de mesurer le niveau d'intérêt et de connaissance du public sur les questions du droit à la protection des données. L'autorité britannique a indiqué avoir mené ces investigations sous forme d'étude de benchmark auprès de la communauté enseignante avant de procéder à la mise à disposition de tutoriels dédiés.

C. POLITIQUES PUBLIQUES CONCERNANT L'EDUCATION AU NUMERIQUE (Question 3)

La dernière question portait sur les politiques publiques en matière d'éducation au numérique, les publics ciblés et le calendrier de réalisation de ces politiques.

Globalement, les autorités ont fait part, de façon assez convergente, de l'existence de plans stratégiques de développement du numérique comportant, soit un volet éducation au numérique, la création d'espaces publics numériques, une formation du grand public et des écoles à l'utilisation d'Internet et aux risques associés aux nouvelles technologies, un apprentissage des médias, la mise en place de codes de conduite avec les fournisseurs d'accès internet, ou encore des réseaux de contact actifs entre citoyens, jeunes et services de police, notamment.

Ces initiatives sont placées sous la responsabilité d'une grande diversité de Ministères selon les pays : Éducation, Santé et Affaires sociales, Industrie, Numérique, Économie, Famille, Enfance et Jeunesse, Intérieur (Police), Justice, Consommation, Régulateurs des Télécommunication,....

Il apparaît que la protection des données, en tant que telle, ne fait pas partie des priorités d'action, à l'exception du plan de la Suisse à destination des cantons de langue germanique, qui prévoit l'introduction de modules d'enseignement à la protection des données. Globalement, les politiques publiques restent davantage orientées vers la protection des enfants en ligne, la lutte contre le cyber-harcèlement, ou encore en faveur d'apprentissages du numérique et d'une sensibilisation à un usage sécurisé des nouvelles technologies dans les programmes éducatifs.

2 autorités ont cependant fait mention de consultations publiques ouvertes sur l'orientation des stratégies nationales en matière du numérique. Ces autorités du Canada et de Hong Kong ont en effet, saisi ces opportunités pour faire valoir leurs observations et soutenir l'introduction d'une solide culture à la vie privée dans le cadre d'une citoyenneté numérique et de modules d'apprentissage à la protection des données et à la vie privée dans les programmes scolaires.

III. CONCLUSION / RECOMMANDATIONS

A l'issue de ce rapport qui est une première étape, plusieurs recommandations peuvent être formulées.

- Envisager que l'ensemble des ressources pédagogiques indiquées par les autorités dans leurs réponses puisse être rendues disponibles sur un site plateforme-web accessible à tous ;
- Recenser, en particulier, les supports et outils pédagogiques destinés aux enseignements sur la protection des données et de la vie privée ;
- Repérer ainsi les meilleures pratiques et promouvoir la création de kits de formation des formateurs (à décliner de façon adaptée selon les cibles visées et les catégories de formateurs concernés : enseignants, Correspondants à la protection des données,...) ;
- Prolonger l'enquête par des études ciblées auprès des autorités de protection des données qui apparaissent en pointe sur certaines actions de formation (par exemple, rôle et retour d'expérience concernant les missions dévolues à des « VIP » ambassadeurs de la vie privée, les avantages du webinar en termes de constitution de réseaux et mode de diffusion de séquences de formation, les apports de professionnels de l'éducation et de la communication aux côtés des autorités dans la création de ressources d'enseignement,...) ;
- Approfondir, notamment, sous l'angle de l'évaluation (impact, coût/avantages), l'efficacité des différents modes d'action et d'organisation à retenir et notamment au regard des actions que souhaite lancer le groupe de travail : kits de formateurs, meilleures initiatives de concours nationaux consacrés à l'éducation au numérique, ... ;
- Prioriser, de façon générale, une analyse de l'efficacité de nos pratiques en matière d'éducation au numérique, notamment, les actions réalisées sur le web via les indicateurs disponibles (mesures d'audiences...) ou encore pour les autorités qui ont fait intégrer des modules de protection des données dans les programmes scolaires et examens, envisager de tirer le bilan de ces actions ;
- Ce point évaluation pourrait faire l'objet d'un débat lors d'un atelier spécifique lors de la prochaine conférence internationale à l'île Maurice : nos pratiques de sensibilisation sont-elles efficaces ? comment les évaluer ? quels partenariats envisager qui pourraient être consacrés sur ce sujet de l'éducation au numérique ?

IV. LISTE DES ANNEXES

1. ANNEXE 1 : LISTE DES AUTORITES QUI ONT CONTRIBUE AU QUESTIONNAIRE (& représentation graphique)

2. ANNEXE 2 : QUESTIONNAIRE

3. ANNEXE 3 : LISTE DES AUTORITES MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL INTERNATIONAL EDUCATION AU NUMERIQUE (& représentation graphique)

ANNEXE 1 : QUESTIONNAIRE

Questionnaire sur l'Education au Numérique destiné aux Autorités de protection des données de la Conférence internationale des Commissaires à la protection des données et de la vie privée.

Ce questionnaire a pour finalités de :

- dresser un état des lieux des initiatives nationales, ressources et autres supports disponibles visant à sensibiliser, former, éduquer le public en matière d'usage des nouvelles technologies du numérique
- évaluer les besoins en matière de sensibilisation et de formation en la matière

A retourner aux coordonnateurs éducation au numérique de la CNIL, Pascale RAULIN-SERRIER pserrier@cnil.fr ou Carina CHATAIN cchatain-marcel@cnil.fr, pour le 28 février 2014

	Nom de l'organisme :
1.	Quelles actions et documents (écrits, vidéo) avez-vous développé, seul ou en partenariat avec d'autres structures (Campagnes de sensibilisation, tutoriels, conférences, enquêtes, site web, guides/de bonnes pratiques, kits pédagogiques, clip, jeux,...), et à destination de quel type de public (enfants, jeunes, étudiants, écoles, enseignants, parents,...)? <ul style="list-style-type: none">- préciser dans quelles langues ces ressources sont disponibles- indiquer en complément tout lien internet utile

2.	Avez-vous effectué un bilan quantitatif et qualitatif des actions menées en matière d'éducation au numérique ?

3.	Les pouvoirs publics (ministères, Parlement...) ont-ils pris position sur l'éducation au numérique ? <u>Si oui</u> , préciser et décrire les grandes lignes de la stratégie, les publics ciblés et son calendrier de réalisation

Merci de vos réponses qui nous aident à faire progresser cette importante thématique !

ANNEXE 2 : LISTE DES AUTORITES QUI ONT REPONDU A L'ENQUETE

36 QUESTIONNAIRES RECUS :

- EUROPE : 25 réponses

Albanie, Allemagne - représentée par le Land de Rhénanie-Palatinat, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, province de Catalogne, Croatie, Espagne, Estonie, France, Finlande, Gibraltar, Grèce, Hongrie, Italie, Irlande, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Macédoine, Moldavie, Pologne, Roumanie, Royaume-Uni, Suisse

- AMERIQUE DU NORD : 4 réponses

Etats-Unis, Canada : autorité fédérale et autorités des provinces de l'Ontario et du Québec

- AFRIQUE : 3 réponses

Gabon, Sénégal, Ile Maurice

- AMERIQUE LATINE : 2 réponses

Colombie, Mexique

- ASIE-PACIFIQUE : 2 réponses

Hong Kong, Macao,

ANNEXE 3 : LISTE DES AUTORITES MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL INTERNATIONAL EDUCATION AU NUMERIQUE

28 AUTORITES :

19 Europe : Albanie, Land de Rhénanie-Palatinat (Allemagne), Belgique, province de Catalogne, Espagne, Estonie, France, Gibraltar, Hongrie, Italie, Irlande, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Macédoine, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni

3 Afrique : Burkina Faso, Gabon, Maroc

3 Amérique du Nord : Etats-Unis, Canada, province de l'Ontario

2 Amérique Latine : Colombie, Mexique

1 Asie-Pacifique : Macao

9 AUTORITES : tenues informées de l'évolution des travaux et des principaux résultats: Bosnie-Herzégovine, Croatie, Finlande, Allemagne (fédérale), Grèce, Suisse, Sénégal, province du Québec, Hong Kong.

APDs membres du GT éducation au numérique

